

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPULIQUE

DECRET N° 2008-344 DU 25 MAI 2008

Chargeant Monsieur Soumanou SEÏBOU TOLEBA,
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme,
de l'intérim de Monsieur Grégoire AKOFODJI,
Ministre de l'Industrie et du Commerce pour compter
du lundi 19 mai au jeudi 22 mai 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REUPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
Vu le décret 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

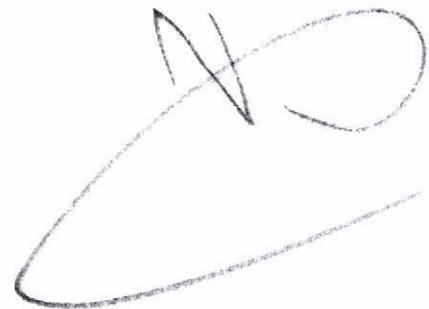
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du lundi 19 mai au jeudi 22 mai 2008, Monsieur Soumanou SEÏBOU TOLEBA, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et du Commerce, Monsieur Grégoire AKOFODJI, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 mai 2008

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 – SGG 2 – AN 2 – HCJ 2 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 - MIC 4 - MEF 2
MCAT 2 – AUTRES MINISTERES 23 – JORB 1